



Depuis plus de 7 mois, une centaine de travailleurs du secteur de l'aide aux justiciables sont dans l'expectative de la reprise de leurs activités destinées aux personnes incarcérées à Saint-Gilles.



Ces services dépendent de la Cocom, des communautés française et flamande et n'ont pas de lien hiérarchique avec la Justice (fédéral). Ils assurent des activités collectives d'aide psychosociale, culturelles, sportives, de formation ou de réinsertion en vue de préparer à la sortie de prison. La situation de crise qu'ils rencontrent n'est pas sans répercussions sur la population carcérale et le secteur la dénonce. En témoigne, Rachel Heyberger, animatrice socio culturelle du service d'aide sociale aux justiciables APO, qui propose des activités à l'annexe psychiatrique de Forest. ^[1]Lire également cette autre interview intitulée [« Rachel, animatrice sur le fil » p.24, partie « Aide aux justiciables [pp.15-25](#)], dans BIS n°171.

Fin novembre 2015, le Conseil central de surveillance pénitentiaire organisait les « Journées nationales de la prison » autour du fil conducteur « Tant de temps », mettant ainsi l'accent sur cette notion telle qu'elle est vécue et perçue intra muros, une notion qui prend tout son relief au regard de l'actualité.

Rachel Heiberger en atteste : « A la prison de Forest, depuis quasiment deux ans, les activités n'ont lieu que de manière très irrégulière ; cela ne fonctionne plus. Finalement, c'est une activité sur deux qui a lieu. A Saint Gilles, cela fait 7 mois que les activités collectives



sont totalement à l'arrêt !».

En cause : le contexte de rationalisation budgétaire de la Justice et ses répercussions sur le nombre d'agents pénitentiaires présents, ce qui a des conséquences directes sur la collaboration avec les services. « Le refus récurrent que nous essuyons pour rentrer en prison est notre lot quotidien, d'autant plus que nous ne sommes pas informés avant...

Concrètement, tous les mercredis et jeudis depuis 7 mois, je me présente à l'annexe avec le travailleur social qui m'accompagne pour animer l'atelier et, sauf exception, je ne peux pas assurer l'activité prévue.»

« En 5 ans à Forest, j'ai vu la population carcérale changer (...) » précise-t-elle. « Côté détenus, il y a des cas plus compliqués qu'avant, une nouvelle section a vu le jour. En parallèle, le nombre d'agent a diminué ».

« Notre place auprès des détenus et notre situation sont toujours précaires. Nos activités ne sont pas reconnues comme étant prioritaires. Par ailleurs, cette situation devient difficile pour certains travailleurs qui pourraient perdre leur emploi. En effet, on pourrait imaginer que les pouvoirs subsidiaires suppriment certains de nos subsides étant donné que les projets et donc les obligations contractuelles n'ont pas été respectées. »

Une double peine

S'il y a quelques années, l'équilibre était déjà fort précaire entre garantie des droits des détenus et exigences sécuritaires, la situation s'est encore aggravée.

La Belgique a été condamnée en 2014 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour conditions de détentions dégradantes en prison.

Et pour rappel, en janvier 2005, [la loi dite «loi de principes»](#) a été promulguée. Après pas moins de dix ans d'élaboration, celle-ci clarifie les droits et devoirs des détenus. Elle stipule que la peine imposée au détenu consiste exclusivement en une privation de liberté de mouvements. L'article 6 précise que le détenu ne peut être soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels.

Une loi cependant non respectée sur le terrain. Pour l'heure, à la prison de Saint-Gilles, il n'existe plus de possibilité de formation professionnelle. Les détenus sont privés de bibliothèque, de sport, ils sont en cellule 22h sur 24. Seules les activités « préau » et « douche » ainsi que la visite des familles sont maintenues.

Sous tension

Rachel témoigne de ce qu'elle appelle « un éloignement vis-à-vis de l'humanité » :



« Je vois un net changement quant à l'ambiance et la qualité des activités dans l'annexe de Forest. J'essaye de ne pas baisser les bras car j'ai noté que celles ci sont très attendues par les détenus. Ce n'est pas rien deux heures d'activités par semaine quand on est enfermé sans rien d'autre à faire que penser. L'an dernier, l'APO a collaboré avec la Zinneke Parade ; les internés ont fabriqué des marionnettes qui ont été présentées lors du défilé dans les rues de Bruxelles. Ce projet constituant un pont entre l'intérieur et l'extérieur a été on ne peut mieux accueilli par les détenus. Je les ai vus se plonger dans l'activité. C'était devenu « leur » projet. Habituellement, ils sont plus sereins après l'activité, ayant profité d'un moment de détente. Maintenant, quand une activité a lieu, ils arrivent très tendus, et quand elle se termine, ils se demandent déjà si, la semaine suivante, ils vont pouvoir revenir. »

A Saint-Gilles, les services externes ont tout essayé pour faire reprendre les activités. En vain. Les contacts avec les syndicats des agents pénitentiaires, avec la direction de la prison, avec l'administration pénitentiaire n'ont rien donné : « A Saint-Gilles, toutes les solutions proposées sont refusées ». Les ministres Pascal Smet (Spa) et Céline Fremault (CDH) pour la Cocom, Rachid Madrane (PS) pour la Communauté française et Jo Vandeurzen (CD&V) pour la Communauté flamande (Région bruxelloise) pour la Région bruxelloise ainsi que Koen Geens (CD&V) pour le fédéral ont été interpellés. Rien ne change. A Forest, selon les statistiques de Rachel, plus d'une activité sur deux a été annulée en 2015.

Et l'animatrice de conclure : « C'est absurde ... Le principe devrait être d'aider les gens à se « réparer ». Clairement, il n'y a structurellement déjà pas assez d'offres d'activités par rapport à la demande et pas assez de moyens. Et ces activités qui ne sont déjà pas nombreuses ont des difficultés à exister ou sont supprimées ! »

Comment, dès lors, envisager des politiques carcérales qui ne soient pas imperméables au droit des détenus ? Comment donner aux détenus l'occasion d'évoluer et de sortir avec un nouveau bagage de l'univers clos qui les confine dans des zones d'exclusion de la société ? Des questions qui restent posées, de manière plus impérieuse que jamais.

Cécile Vanden Bossche, CBCS asbl (26/02/2016)



